

BIAP Recommandation 25/6 :

Guidance parentale de parents sourds d'enfants entendants

Avant-propos

Ce document représente une recommandation du Bureau International d'Audiophonologie, BIAP. Une Recommandation BIAP constitue une référence pour la mise en œuvre d'une intervention audiolinguistique ou phonologique; au meilleur de notre connaissance.

La recommandation se base sur le vécu et les bonnes pratiques en ce qui concerne la méthodologie et l'étendue du document, au moment de sa parution.

Malgré le grand soin apporté à la préparation des informations ici fournies, le BIAP n'est pas en mesure de garantir l'exactitude de leur interprétation et application. Le BIAP décline toute responsabilité pour les erreurs ou les omissions, ainsi que pour des pertes et préjudices quelconques. Ce document restera en vigueur jusqu'à ce que le BIAP le remplace ou l'annule.

Les remarques éventuelles à propos de ce document pourront être adressées au Secrétaire Général du Bureau International de l'Audiophonologie, dont les coordonnées sont disponibles sur le site BIAP au www.biap.org.

Recommandation

Etre l'enfant entendant de parents sourds est une situation à risque : elle peut entraîner un retard ou un dysfonctionnement de son développement du langage .

L'installation précoce d'une communication et d'une langue est un élément fondamental du développement psychologique de l'enfant.

Ce document a été rédigé pour des parents sourds d'enfants entendants de 0 à 3 ans. Il reprend, dans un style direct, des conseils essentiels favorisant la communication précoce « parents-bébé » durant les premières années du développement .

Dans un but de prévention, le BIAP recommande de sensibiliser les parents sourds et les personnes concernées par la petite enfance à l'importance de l'installation précoce d'une communication et d'une langue.

Une large diffusion de cette plaquette devrait y contribuer.

Cette recommandation a été créée et approuvée dans le cadre d'une coopération multidisciplinaire entre les professionnels de toutes les disciplines audiophonologiques - la médecine, la pédagogie, l'orthophonie, la psychologie et l'audiologie.

La langue originale de ce document est le français.

Le BIAP autorise la diffusion des documents disponibles sur son site Web, mais interdit toute modification de leur contenu.

Président de la commission 25: Sonia DEMANEZ MINC (Belgique)

Membres de la commission 25: Martial FRANZONI, vice Président (France),
Magda ANTONIADIS (Grèce), Manfred DRACH (Allemagne),
Monique DELAROCHE (France), Brigitte CHARLIER (Belgique),
Marie Hélène CHOLLET (France), Nadine CLEREBAUT (Belgique),
Catherine HAGE (Belgique), Nadine HERMAN (Belgique),
Adoracion JUAREZ SANCHEZ (Espagne), Viviane LEFLERE (Belgique),
Marie France LEMAN (France), Lucie MATTEODO PEYRACCHIA (France),
Nicole MATHA (France), Sophie QUERTINMONT (Belgique),
Thierry RENGLLET (Belgique), Thérèse STOQUART (Belgique),
Antoine TARABBO (France), Viviane TOUMA (Liban)

Athènes (la Grèce), mai 2011